

Faut que ça change...

Cet éditorial a été réécrit dans l'urgence, le 2 décembre, après l'annonce stupéfiante que Henri Ier et dernier a déclaré qu'il refuserait de sanctionner (c'est-à-dire: d'approuver) une loi que la majorité des élus du peuple aurait votée et avec laquelle il n'est pas d'accord: en l'occurrence la loi Err/Huss concernant le droit de mourir en dignité, ou plus simplement: l'euthanasie, - euthanasie signifiant, pour ceux qui l'ignoraient encore: la „bonne mort“.

Le contenu de cette loi étant supposé connu, il est inutile de revenir sur ce que les parlementaires auront à voter prochainement en deuxième lecture. Le premier vote ayant été positif avec 30 voix contre 26 et 3 abstentions, il est à espérer que les positions restent les mêmes à l'occasion de celui-ci. Il est surtout à souhaiter que les abstentionnistes LSAP du premier tour ne sentent pas au dernier moment leur „conscience“ leur dicter de se rallier au „non“ et donc à l'archevêque, au CSV et à l'ADR, - comme cela est arrivé en Hesse à quatre de leurs camarades de parti, empêchant ainsi le renversement de l'écœurant Roland Koch.

De toute façon et dès à présent, nous faisons appel aux électeurs à ne voter en juin 2009 que des candidats en faveur d'une fin de vie digne de l'être humain, donc d'une fin qui lui permette de déterminer lui-même comment il veut quitter cette terre ingrate.

Bien sûr, le „cas de conscience“ de Henri est à respecter comme celui de tout un chacun. Qu'il ne croie cependant pas que son opinion l'emporte sur celle de plus de deux-tiers de la population. Si tel était toujours le cas, il n'aurait qu'à plier bagage et à déguerpir, car ce n'est pas nous qui lui avons demandé d'être là où il est.

Que, cependant, le représentant de la monarchie, - un atavisme au XXIe siècle -, risque son trône dans une affaire pareille, interloque, et, bien sûr, on se demande si c'est bien une décision à lui ou si elle lui a été insufflée par les petits machiavels de l'infâme (dixit Voltaire) „cattolica“, qui a vu en lui son ultime recours, quitte à mettre en péril le fonctionnement même de l'Etat.

En tout cas, nous ne pouvons qu'applaudir *Déi Lénk* et la Jeunesse Démocratique qui ont mis les points sur les i. „(...) l'attitude du Grand-Duc devrait mener à une réflexion générale sur la pertinence d'une persistance du régime monarchique, qui est visiblement en conflit avec les institutions démocratiques.“ Bien dit!

Dans cette affaire très grave, une ombre au tableau est formée par l'amalgame politique qu'est l'ADR qui a déconné au point de demander la démission de M. Juncker, alors que celui-ci s'est montré grand défenseur de la constitutionnalité et digne de son rôle de Premier ministre. Ce parti fourre-tout a ainsi touché le fond de l'abjection et a montré qu'il ne se compose que de lèche-culs, de populistes et d'opportunistes. Mais honneur aux autres chefs de fraction: leur bon sens a permis d'éviter en dernière minute et de justesse une crise institutionnelle dont nous n'avons décidément pas besoin en ces temps suffisamment problématiques.

Non, la souveraineté n'appartient pas au prétendu souverain, mais au peuple souverain. L'histoire n'est donc pas terminée, car après les autres affaires récentes de la Cour - il n'y a qu'à rappeler les terres, forêts et bijoux de la couronne que Heini a voulu vendre - celle-ci a fait déborder le vase. Aussi, notre souhait est-il qu'après les élections, il soit possible d'avoir un parlement et un gouvernement qui votent prioritairement deux lois: (a) la séparation du Trône et de l'Etat et (b) la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Vive la République laïque du Luxembourg!

Guy Wagner

-> Plus que 39 jours de W. G. C. (World's Greatest Criminals) Bush & Cheney... et puis qu'on les enferme pour le reste de leurs jours.